



Comptes annuels 2007



SOMMAIRE

Sommaire, Comptes annuels 2007

	Page
Avant-propos	4
Comptes annuels	8
Bilan	8
Compte d'exploitation	10
Annexe	13
1 Bases et organisation	13
1.1 Forme juridique et but	13
1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie	13
1.3 Acte de fondation et règlements	13
1.4 Organe de direction paritaire/droit de signature	13
1.5 Experts, organe de révision, conseiller en placements, autorité de surveillance	14
1.6 Employeurs affiliés	14
2 Membres actifs et rentiers	15
2.1 Membres actifs	15
2.2 Bénéficiaires de rentes	16
3 Nature de l'application du but	17
3.1 Explication du règlement des prestations et des plans de prévoyance	17
3.2 Financement, méthode de financement	18
3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance	19
4 Nature de l'application du but	19
4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	19
4.2 Principes comptables et d'évaluation	20
5 Couverture des risque/règles techniques/degré de couverture	20
5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance	20
5.2 Développement et rémunération des avoirs-épargne	21
5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	21
5.4 Développement du capital de couverture pour les retraités	22
5.5 Résultat de la dernière expertise actuariell	23
5.6 Bases techniques	24
5.7 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2	25
6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	25
6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement	25
6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)	26
6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	27
6.4 Présentation des placements par catégorie	29
6.5 Instruments financiers dérivés en cours	30
6.6 Explication du résultat net des placements	31
7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'explication	33
7.1 Bilan	33
7.2 Compte d'exploitation	34
8 Demandes de l'autorité de surveillance	37
9 Demandes de l'autorité de surveillance	37
9.1 Mise en gage d'actifs	37
10 Evénements postérieurs à la date du bilan	37
Rapport de l'organe de contrôle	38

AVANT-PROPOS

Chères assurées, chers assurés,

C'est avec fierté et plaisir que nous vous présentons le quatrième rapport annuel de la fondation autonome Prévoyance professionnelle Swissport (PPS). Malgré les turbulences de la Bourse au second semestre, nous sommes parvenus à obtenir un bon résultat avec nos placements. Avec une performance annuelle supérieure à 5 %, nous nous situons environ 3 % au-dessus de l'indice des caisses de pension suisses calculé par le Credit Suisse pour 2007.

Conseil de fondation

Les trois membres du Conseil de fondation Margrit Coimbra (lieu de travail: Zurich), Sonja Eckerlin (Bâle) et Philippe Crippa (Genève) ont proposé leur candidature à un nouveau mandat (du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2010), ce dont nous leur savons gré. Ils ont également reçu le soutien de leurs associations. En l'absence de tout autre candidat, les trois actuels représentants du personnel ont été reconduits dans leur fonction par élection tacite.

Contrats d'affiliation

L'institution fondatrice de la PPS est Swissport International SA, Opfikon ZH (87), par acte de fondation du 15 septembre 2003. La PPS a conclu un contrat d'affiliation avec les sept sociétés suivantes:

- Swissport International AG, exploitation de Zurich (1785)
- Swissport Baggage Sorting AG, Kloten ZH (159)
- Swissport International AG, exploitation de Bâle (362)
- Swissport International SA, exploitation de Genève (948)
- Privatport S.A., Meyrin GE (6)
- Unitpool AG, Kloten ZH (10)
- ISS Aviation AG, Kloten ZH (358)

(= total 3715 assurés actifs au 31 décembre 2007).

Swissport International Ltd. (qui appartient à Ferrovial, l'une des premières entreprises d'infrastructure et de service européennes dont le siège est en Espagne) assiste annuellement plus de 70 millions de passagers chaque année et traite plus de 3,2 millions de tonnes de fret pour 650 clients dans 187 aéroports répartis dans 43 pays. Avec environ 30 000 collaborateurs sur cinq continents, Swissport a réalisé un chiffre d'affaires de CHF 1,9 milliard en 2007.

Les deux sociétés ISS Aviation AG, Dietikon, et ISS Aviation SA, Lancy, ont fusionnés avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007 pour former ISS Aviation AG dont le siège est à Kloten.

Swissport a cédé la majorité des parts de Unitpool à un groupe d'investisseurs au 24 octobre 2007 et conserve une participation minoritaire. Unitpool reste très lié à Swissport au plan économique. Conformément à l'art. 3.3 de l'acte de fondation de la PPS, le Conseil de fondation a décidé de ne pas résilier le contrat d'affiliation d'Unitpool AG.

2007, quatrième exercice

Au 1^{er} janvier 2007, la PPS comptait 3465 assurés actifs, un capital de prévoyance actifs de CHF 481 millions, une couverture de 114,5%. Elle a terminé son exercice annuel au 31 décembre 2007 avec 3715 assurés actifs, un capital de prévoyance d'actifs de CHF 469 millions, un degré de couverture de 117,4%, une rémunération des avoirs de vieillesse de 3,25 % (comme l'année précédente) sur l'ensemble des capitaux de prévoyance et une performance de 5,4%.

Sur notre site Internet www.pv-swissport.ch, toutes les informations actuelles du Conseil de fondation, les règlements, formulaires, présentations et l'organisation sont publiés. Les pages montrant l'évolution des allocations, de la performance et du degré de couverture, actualisées chaque mois, affichent un taux de consultation élevé.

Des réunions d'information avec nos assurés sur les répercussions des accords bilatéraux avec l'Union européenne et le rapport annuel 2006 ont eu lieu à Bâle, Genève et Zurich.

L'entrée en vigueur des accords bilatéraux le 1^{er} juin 2007 n'a entraîné qu'un nombre limité de sorties accompagnées de versements en espèces, contrairement aux départs massifs attendus.

L'égalité de traitement entre les partenariats enregistrés (couples de même sexe) et les assurés mariés est régie par la loi depuis le 1^{er} janvier 2007. Il va de soi qu'elle s'applique également à la PPS. Un article en ce sens est publié sur notre page d'accueil. Son texte sera intégré lors de la prochaine révision du règlement.

Selon le site Internet de la Caisse générale de prévoyance de SAirGroup/CGP (www.swissair-group-pensions.com), plusieurs années seront encore nécessaires avant qu'une disposition exécutoire soit publiée et que la CGP puisse verser les fonds libérés aux caisses concernées ou à leurs anciens assurés. La décision du 12 octobre 2005 de l'Office de la prévoyance professionnelle et des fondations du canton de Zurich concernant la liquidation partielle de la CGP, qui est contestée, prévoit le transfert à la PPS de 8,33% des prestations individuelles de libre passage (soit au total CHF 33 278 313,15).

Durant l'exercice, la PPS n'a enregistré aucune entrée ou sortie collectives.

Placements

Au 1^{er} juillet 2007, le Conseil de fondation a mis en vigueur un règlement de placement proposant une fourchette supérieure de 35% pour les actions. La règle de détermination de l'intérêt en annexe 1 fait dorénavant partie intégrante du règlement de placement. Le Conseil de fondation a étudié de façon détaillée les placements durables et continuera de s'y intéresser.

Règlement de liquidation partielle

Depuis 2007, chaque caisse de pension doit se doter d'un règlement de liquidation partielle. Notre règlement de liquidation partielle a été approuvé par l'autorité de surveillance dans sa décision du 10 mars 2008. Les assurés ont bénéficié d'un délai d'opposition de 30 jours. Nous le publions sur notre site Internet.

Bilan de générations

A partir de l'exercice de 2006, nous avons introduit un bilan de générations. Le bilan de générations indique l'état et l'évolution des prestations de transfert entre les rentiers et les actifs. A cet effet, les flux financiers de la fondation aux actifs de même qu'aux rentiers sont chiffrés.

Le Conseil de fondation a décidé de ne pas augmenter les rentes en 2008, car le bilan de générations affiche une répartition d'environ CHF 900 000 en faveur des rentiers.

Participation de PPS au Case Management de Swissport

Le Conseil de fondation a décidé d'apporter son soutien au Case Management de Swissport à hauteur de CHF 225 000 par an à compter de 2008. La principale condition à ce soutien est que la contribution de Swissport au Case Management soit au moins égale.

En contrepartie, la PPS bénéficie des prestations suivantes du Case Management:

- rapports sur les cas de longue maladie en cours (au moins 4 fois par an) qui serviront de base au calcul des provisions par les experts de la caisse de pension;
- aide à l'appréciation des décisions de l'AI;
- rapports réguliers anonymes au Conseil de fondation sur l'activité du Case Management;
- clarifications côté entreprise pour la PPS.

Le Case Management accompagne les collaborateurs de Swissport victimes d'un accident ou atteints d'une maladie lors de leur réinsertion dans le processus de travail afin de prévenir au maximum les nouveaux cas AI. Grâce à cette mesure, le Conseil de fondation et la direction espèrent pouvoir maintenir le plus longtemps possible la prime de risque à son bas niveau actuel qui est de 3,5% (payée pour moitié par les assurés actifs et pour moitié par l'employeur). La prévention d'un ou deux cas d'invalidité compensera déjà le soutien versé par la PPS.

Perspectives pour l'exercice 2008

Environ 11% (8%) de nos assurés (sans SBS ni ISS) ont porté leur choix sur le plan de prévoyance «Standard Plus» dont la cotisation de l'employé s'élève à 9% (au lieu de 6% avec le plan «Standard»).

Remerciements

Je remercie la société fondatrice, les membres du Conseil de fondation, le gérant, le responsable clients, la comptable, l'expert en prévoyance, l'organe de révision, le conseiller en placement et PFS SA pour leur travail toujours empreint d'engagement, de soin et de compétences envers notre fondation.

Nous vous présentons, chères assurées, chers assurés, nos salutations les meilleures.

Peter Graf
Président du Conseil de fondation

COMPTES ANNUELS 2007

Bilan

	Index annexe	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
ACTIFS			
Placements de la fortune	6.4	629'997'022	603'195'217
Liquidités		17'771'811	18'282'950
Créances envers l'employeur	7.1.1	3'268'953	3'265'324
Créances	7.1.2	1'906'404	1'408'899
Obligations en CHF		92'429'595	98'977'337
Obligations en EUR		91'688'929	97'497'238
Obligations en USD		33'437'928	0
Prêts hypothécaires		27'051'470	25'096'836
Actions Suisse		38'011'525	47'243'216
Actions Europe		46'365'266	49'544'202
Actions Amérique du Nord		35'048'412	51'131'800
Actions Pacifique		31'106'759	36'646'100
Actions marchés émergents		22'050'824	22'206'796
Immobilier		124'877'321	117'785'245
Fonds d'arbitrage (y c. couverture sur devise)		35'057'478	34'109'272
Matières premières (y c. couverture sur devise)		29'924'349	0
Compte de régularisation actif	7.1.3	5'551'492	4'833'930
TOTAL DES ACTIFS		635'548'514	608'029'147

	Index annexe	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
PASSIFS			
Dettes		4'497'004	4'693'412
Prestations de libre passage		2'672'170	3'838'265
Versements de capitaux		1'520'419	765'587
Autres dettes	7.1.4	304'415	89'561
Compte de régularisation passif	7.1.5	351'752	300'400
Réserves de contribution, employeur	7.1.6	1'037'189	810'833
Réserves de contribution, ISS Aviation AG, Kloten, exploitation Zurich		768'463	610'130
Réserves de contribution, ISS Aviation, Kloten, exploitation Genève		268'726	200'703
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		536'452'714	526'158'265
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	5.2	469'478'994	480'907'213
Capitaux de prévoyance rentiers	5.4	49'260'686	29'207'142
Provisions techniques	5.6	17'713'034	16'043'910
Réserves de fluctuation des valeurs	6.3	93'209'855	76'066'237
Réserves de fluctuation, ISS Aviation AG, Kloten, exploitation Zurich	7.1.7	998'403	800'760
Réserves de fluctuation, ISS Aviation SA, Kloten, exploitation Genève	7.1.7	500'734	404'488
Réserves de fluctuation des valeurs		91'710'718	74'860'989
TOTAL PASSIFS		635'548'514	608'029'147

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation

	Index annexe	2007 CHF	2006 CHF
Contributions et apports ordinaires et divers		32'343'161	30'603'297
Cotisations des salariés		10'164'230	9'434'409
Contributions de l'employeur		14'689'689	14'350'975
Primes de risque, employés		2'919'102	2'812'232
Primes de risque, employeur		2'976'836	2'867'577
Apports uniques et rachats	7.2.1	1'022'607	659'862
Réserves de contribution, employeur	7.1.6	200'004	200'004
Dépôts dans les réserves de fluctuation	7.1.7	354'718	278'239
Subsides du fonds de garantie		15'974	0
Prestations d'entrée		9'428'253	5'750'521
Apports de libre passage		8'111'393	5'209'737
Retraits anticipés LFEPL/divorce	7.2.2	1'316'860	540'784
APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTREE		41'771'415	36'353'818
Prestations réglementaires		-13'339'136	-5'803'753
Rentes de vieillesse		-2'046'350	-1'083'335
Rentes de survivants		-138'838	-66'253
Rentes d'invalidité		-84'851	-10'191
Rentes pour enfants	7.2.3	-89'982	-54'946
Prestations en capital à la retraite		-10'278'514	-4'313'196
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-700'602	-275'833
Prestations de sortie		-29'658'833	-20'248'455
Prestations de libre passage en cas de sortie		-26'546'898	-15'238'469
Retraits anticipés LFEPL/divorce	7.2	-3'111'935	-5'009'986
DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS/RETRAITS ANTICIPÉS		-42'997'969	-26'052'208
Modification des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-10'849'171	-27'469'527
Dissolution/constitution capitaux prévoyance actifs	5.2	26'289'094	10'785'293
Constitution de capitaux de prévoyance rentiers	5.4	-20'053'544	-16'897'908
Constitution de provisions techniques	5.6	-1'669'124	-5'893'074
Rémunération du capital épargne, assurés actifs	5.2	-14'860'875	-15'033'454
Constitution réserves de contributions, employeur	7.1.6	-200'004	-200'004
Constitution réserves de fluctuation des valeurs	7.1.7	-354'718	-230'380
Charges d'assurance	7.2.5	-179'556	-216'855
RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE		-12'255'281	-17'384'772

Compte d'exploitation

	Index annexe	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Résultat net des placements	6.6.3	30'046'294	38'931'338
Revenu des liquidités		402'150	359'036
Revenu des obligations en CHF		-2'485	161'285
Revenu des obligations en EUR		4'136'393	2'350'245
Revenu des obligations en USD		1'811'184	0
Revenu des prêts hypothécaires		735'252	705'470
Revenu des actions Suisse		-155'644	8'619'479
Revenu des actions Europe		3'737'450	11'561'854
Revenu des actions Amérique du Nord		1'390'017	3'269'949
Revenu des actions Pacifique		-431'630	1'637'698
Revenu des actions marchés émergents		6'204'034	4'702'616
Revenu immobilier	6.6.1	6'858'761	5'096'345
Revenu fonds d'arbitrage (y c. couverture sur devise)	6.6.2	1'307'206	1'031'582
Revenu matières premières (y c. couverture sur devise)		5'511'349	0
Frais de gestion des placements	7.2.6	-1'275'792	-450'977
Intérêts sur les prestations de libre passage		-116'428	-63'332
Intérêts pour réserves de contributions	7.1.6	-26'352	-19'227
Intérêts réserves de fluctuation	7.1.7	-39'171	-30'686
Autres produits		24'972	14'501
Frais de gestion	7.2.7	-1'066'256	-1'176'224
EXCÉDENTS AVANT CONSTITUTION			
RÉSERVES DE FLUCTUATION		16'749'729	20'384'843
Constitution des réserves de fluctuation	6.3	-16'749'729	-20'384'843
EXCÉDENT DES PRODUITS		0	0

ANNEXE

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La «Prévoyance professionnelle Swissport» (PPS) est une fondation créée par Swissport International SA au sens des articles 80 ss CC, 331 CO et de l'art. 48, al. 2 LPP. La fondation a son siège à Opfikon, le domicile de Swissport International SA. Elle est soumise à la surveillance légale.

La Prévoyance professionnelle Swissport a pour objet d'organiser la prévoyance professionnelle pour le personnel de la société fondatrice et celui des entreprises étroitement liées à elle sur le plan économique ou financier. Dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application, elle assure les affiliés, leurs familles et les survivants contre les conséquences économiques de la vieillesse de l'invalidité et du décès.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

Conformément à la décision de constatation du 4 février 2004, ayant pris force exécutoire à dater du 1^{er} janvier 2004, l'institution de prévoyance a été inscrite sous le numéro ZH 1377 au registre de l'Office de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich. L'institution de prévoyance est soumise à la loi sur le libre passage et, par conséquent, rattachée au fonds de garantie.

1.3 Acte de fondation et règlements

La fondation a été créée par acte officiel le 15 septembre 2003 et inscrite au registre du commerce du canton de Zurich le 14 novembre 2003.

Informations sur les règlements:

Règlement	Approuvé le	Valable à dater du
Règlement des prestations	19 septembre 2006	1 ^{er} janvier 2007
Règlement des provisions	20 juillet 2006	1 ^{er} janvier 2006
Règlement organisationnel et interne	16 septembre 2003	16 septembre 2003
Règlement des élections	16 septembre 2003	16 septembre 2003
Règlement des placements	12 juillet 2007	1 ^{er} juillet 2007
Règlement de liquidation partielle	19 septembre 2007	1 ^{er} janvier 2008*

* doit être approuvé par l'autorité de surveillance selon la décision du 10 mars 2008; avis d'entrée en vigueur en attente

1.4 Organe de direction paritaire/droit de signature

Le 31 décembre 2007, le Conseil de fondation se compose des membres suivants:

Conseil de fondation

Représentant de l'employeur		Représentant du personnel	
Peter Graf	Président*	Philippe Crippa	Vice-président*
Adrian Kuoni ¹⁾	Membre*	Margrit Coimbra	Membre*
Beat Müller	Membre*	Sonja Eckerlin ¹⁾	Membre*

¹⁾ Membres de la commission de placement

Conformément à la décision du Conseil de fondation, la durée du mandat des représentants du personnel au sein du Conseil de fondation a été exceptionnellement prolongée jusqu'à la mi-2007. Début 2007, des élections ont eu lieu pour le renouveler. Les trois actuels représentants du personnel se sont présentés pour un nouveau mandat et ont été reconduits par élection tacite. Le mandat débute le 1^{er} juillet 2007 et s'achève le 30 juin 2010.

Gestion des affaires/comptabilité

Urs Ackermann	Gérant*
Markus Staudenmaier	Gérant-adjoint*
Mischa Wyss Erni	Comptable*

*signature collective à deux

1.5 Experts, organe de révision, conseiller en placement, autorité de surveillance

Expert en prévoyance

Markus Meier, Mercer Human Resource Consulting SA, Tessinerplatz 5, 8027 Zurich

Organe de révision

KPMG AG, Badenerstrasse 172, 8004 Zurich

Conseiller en placement

PensionTools GmbH, Speerweg 10, 8630 Rüti

Autorité de surveillance

Office de la prévoyance professionnelle et des fondations du canton de Zurich

1.6 Employeurs affiliés

Les sociétés suivantes, étroitement liées à la société fondatrice sur le plan économique et financier, sont rattachées à la Prévoyance professionnelle Swissport:

- Swissport International AG, exploitation de Zurich, Zurich-Aéroport ZH
- Swissport International AG, exploitation de Bâle, Bâle-Aéroport BS
- Swissport International SA, exploitation de Genève, Genève-Aéroport GE
- Swissport Baggage Sorting AG, Kloten ZH
- Unitpool AG, Kloten ZH
- PrivatPort SA, Meyrin GE
- ISS Aviation AG, Kloten, exploitation Zurich*
- ISS Aviation AG, Kloten, exploitation Genève*

* Avec inscription au registre du commerce du 25 août 2006, ISS Aviation AG, Dietikon, et ISS Aviation SA, Lancy ont fusionné. ISS Aviation AG, Kloten, en tant que successeur légal, a repris tous les droits et devoirs. Les changements correspondants ont été réalisés dans les contrats d'affiliation avec effet au 1^{er} janvier 2007. Pour les assurés, ces changements n'ont aucun effet.

2. Membres actifs et rentiers

2.1 Membres actifs

	Swissport International		Swissport Zurich		Swissport Bâle	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Effectif initial le 1.1	98	87	1594	1497	374	382
Entrées	20	30	521	320	28	24
Sorties	29	19	301	202	34	29
Retraites	1	0	25	21	6	3
Cas d'invalidité	0	0	1	0	0	0
Décès	1	0	3	0	0	0
Etat le 31.12	87	98	1785	1594	362	374
dont assurés risque seulement	1	0	221	144	11	11
Avoirs de vieillesse						
le 31.12	30'197'439	34'733'927	206'990'992	209'355'527	44'891'795	47'693'193
dont, selon la LPP,						
au 31.12	5'863'307	6'277'652	71'684'433	69'713'336	14'389'426	14'673'463

	Swissport Genève		Swissport Baggage Sorting		Unitpool	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Effectif initial le 1.1	922	950	140	144	10	9
Entrées	166	94	37	7	3	2
Sorties	118	109	16	10	3	1
Retraites	20	10	2	1	0	0
Cas d'invalidité	1	0	0	0	0	0
Décès	1	3	0	0	0	0
Etat le 31.12	948	922	159	140	10	10
dont assurés risque seulement	81	64	13	4	0	1
Avoirs de vieillesse						
le 31.12	145'306'035	148'128'602	19'058'860	19'075'701	1'909'849	1'596'176
dont, selon la LPP,						
au 31.12	48'252'605	47'948'937	7'374'189	7'074'457	633'352	576'370

	PrivatPort		ISS Aviation Dietikon		ISS Aviation Lancy	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Effectif initial le 1.1	6	5	220	195	101	106
Entrées	2	2	77	51	17	2
Sorties	2	1	46	22	7	7
Retraites	0	0	1	4	3	0
Cas d'invalidité	0	0	0	0	0	0
Décès	0	0	0	0	0	0
Etat le 31.12	6	6	250	220	108	101
dont assurés risque seulement	0	1	8	8	3	2
Avoirs de vieillesse						
le 31.12	149'334	111'129	13'061'644	12'055'542	7'913'542	8'157'415
dont, selon la LPP,						
au 31.12	71'411	49'783	7'1849'971	6'662'140	4'430'152	4'751'602

	Total PPS		Modification p/rapport à l'exercice précédent
	2007	2006	
Effectif initial le 1.1.	3465	3375	90
Entrées	871	532	339
Sorties	556	400	156
Retraites	58	39	19
Cas d'invalidité	2	0	2
Décès	5	3	2
Etat le 31.12.	3715	3465	250
dont assurés risque seulement	338	235	103
Avoirs de vieillesse			
le 31.12.	469'478'994	480'907'212	-11'428'218
dont, selon la LPP,			
le 31.12.	159'783'846	157'727'740	2'056'106

Membres externes* (comptés parmi les assurés actifs)

	Femmes		Hommes		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Effectif initial le 1.1.	0	0	0	1	0	1
Entrées	0	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	1	0	1
Etat le 31.12.	0	0	0	0	0	0

*voir explications au chapitre 3.1 du règlement des prestations

Répartition par âge LPP le 31.12.	Femmes		Hommes		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
18 – 24	171	121	167	114	338	235
25 – 34	492	452	502	462	994	914
35 – 44	418	390	602	597	1020	987
45 – 54	372	333	496	503	868	836
55 – 65	198	204	297	289	495	493
Total	1651	1500	2064	1965	3715	3465

L'âge moyen des assurés actifs de la Prévoyance professionnelle Swissport est de 40,1 ans (exercice précédent: 40,7 ans).

2.2 Bénéficiaires de rentes

Types de rente	Femmes		Hommes		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Rentes de vieillesse	38	18	56	34	94	52
Rentes d'invalidité	4	2	2	1	6	3
Rentes de veuf/veuve	5	4	1	0	6	4
Rentes pour enfants	8	4	10	8	18	12
Total	55	28	69	43	124	71

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication du règlement des prestations et des plans de prévoyance

Le règlement de prévoyance de la PPS comprend deux volets: le règlement des prestations et les plans de prévoyance. Le règlement des prestations est valable pour tous les assurés de la PPS. Il règle les dispositions générales des prestations, les principes de financement, le genre et le montant des prestations de prévoyance ainsi que d'autres dispositions générales.

Règlement des prestations

Tous les assurés assujettis à la LPP sont admis à la prévoyance professionnelle. De plus, l'annexe au règlement des prestations propose une souscription externe aux assurés quittant l'une des sociétés affiliées.

Les prestations réglementaires sont basées sur la primauté des contributions.

Les assurés peuvent prétendre à une prestation de vieillesse ordinaire après l'âge de 63 ans. Les retraits anticipés de la prestation de vieillesse sont envisageables au plus tôt cinq ans avant l'âge ordinaire de la retraite. La prestation de vieillesse peut être retirée sous forme de versement unique de capital ou de rente viagère ou d'une combinaison des deux. Les taux de conversion pour les rentes de vieillesse sont fonction de l'âge et de l'état civil de l'assuré.

La rente d'invalidité correspond à 6,5% du capital de vieillesse prévu à 63 ans, l'extrapolation se faisant avec un taux d'intérêt de 1,5%.

La rente de conjoint s'élève à 80% de la rente d'invalidité totale ou de la rente de vieillesse. Sur demande écrite, la fondation accorde les mêmes prestations au conjoint de fait qu'au conjoint de droit pour autant que les conditions stipulées dans le règlement soient remplies. Les assurés dont le partenariat est enregistré sont assimilés aux assurés mariés. Pour les assurés actifs non mariés n'ayant pas désigné de partenaire, un capital-décès est versé à hauteur de l'avoir de vieillesse accumulé.

La rente d'orphelin et la rente d'invalidité pour enfants s'élève à 10% du dernier salaire assuré; pour les orphelins de père et de mère, elle est fixée à 15% du dernier salaire assuré. La rente pour enfants de retraités correspond à 10% du dernier salaire assuré, au maximum CHF 5400 par an.

Plans de prévoyance

Les plans de prévoyance réglementent les salaires assurés et la quote-part des contributions de l'employeur et les employés pour la prévoyance de base et la prévoyance complémentaire.

Tous les employés assujettis à la LPP sont admis à la prévoyance de base. La prévoyance complémentaire s'adresse aux cadres ayant un contrat individuel et dont le salaire annuel, supplément de fin d'année compris, dépasse 7,5 fois la rente de vieillesse AVS minimale. Pour les employés à temps partiel, ce montant est réduit au prorata.

Avec effet au 1^{er} janvier 2007, la PPS a introduit une possibilité de choix (plan de prévoyance «Standard Plus») à l'intention des assurés inclus dans les plans de prévoyance avec des cotisations ordinaires des salariés fixées à 6% du salaire assuré. Ce choix permet le versement de cotisations des salariés de 9% du salaire assuré et, partant, des bonifications de vieillesse de 18% du salaire assuré.

Les plans de prévoyance sont les suivants (prévoyance de base et complémentaire):

- plan de prévoyance «Standard» pour toutes les sociétés Swissport en Suisse (hormis Swissport Baggage Sorting AG)
- plan de prévoyance «Standard Plus» pour toutes les sociétés Swissport en Suisse (hormis Swissport Baggage Sorting AG)
- plan de prévoyance Swissport Baggage Sorting AG
- plan de prévoyance ISS Aviation AG, Kloten pour les exploitations de Zurich et de Genève.

Les assurés dans le plan de prévoyance «Standard» versent une cotisation représentant 6% du salaire assuré, la cotisation du plan de prévoyance «Standard Plus» s'élevant à 9%. Dans les deux plans de prévoyance, l'employeur verse une contribution de 9% du salaire assuré.

Parmi les 3041 assurés y ayant droit, 247 ou 8,1% ont opté pour le plan de prévoyance «Standard Plus» durant l'exercice.

Le salaire assuré de la prévoyance de base correspond au salaire, suppléments de fin d'année inclus, moins le montant de coordination. Ce dernier s'élève à 20% du salaire et est plafonné à 50% de la rente AVS maximale.

Le salaire assuré de la prévoyance complémentaire est le salaire, suppléments de fin d'année inclus, moins le montant de coordination. Ce dernier correspond à 7,5 fois la rente de vieillesse AVS minimale. Pour les employés à temps partiel, le montant de coordination est réduit au prorata. Les parties du salaire assurées par la prévoyance complémentaire ne sont pas couvertes par le plan de base.

3.2 Financement, méthodes de financement

Dans le plan de prévoyance «Standard», des bonifications de vieillesse s'élèvent à 15% du salaire assuré pour la prévoyance de base et à 21% pour la prévoyance complémentaire. Dans le plan de prévoyance «Standard Plus», elles s'élèvent pour la prévoyance de base à 18% et pour la prévoyance complémentaire à 24% du salaire assuré. La répartition entre l'employeur et l'employé dépend du plan de prévoyance.

La contribution pour l'assurance-risque s'élève à 3,5% du salaire assuré (exception: plan de prévoyance ISS Aviation AG Kloten, exploitations de Zurich et de Genève) et elle est financée à parts égales par l'employeur et le salarié.

La contribution pour l'assurance-risque du plan de prévoyance ISS Aviation AG Kloten, exploitations de Zurich et de Genève, s'élève à 5,5% du salaire assuré. Elle comprend 2% du salaire assuré pour la gestion des réserves manquantes pour couvrir les fluctuations de valeurs. A partir du 1^{er} janvier 2008, la contribution pour l'assurance-risque du plan de prévoyance ISS Aviation AG Kloten, exploitations de Zurich et de Genève, s'élève aussi à 3,5% du salaire assuré.

Les frais d'administration et de placement ainsi que les contributions au fonds de garantie sont pris en charge par la fondation.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

En date du 1^{er} janvier 2004, ISS Aviation AG Kloten, exploitations de Zurich et de Genève, s'est affiliée à la PPS. Les deux mesures suivantes ont été prévues dans le contrat d'affiliation pour une mise à niveau avec les autres employés des sociétés de Swissport en Suisse:

- constitution d'une réserve de fluctuations des valeurs: une contribution de l'employeur et de l'employé, qui verseront chacun 1% du salaire assuré, servira à compenser les réserves de fluctuations attendues pour les salariés des sociétés Swissport en Suisse lorsque les fonds de la liquidation partielle de la Caisse générale de prévoyance de SAirGroup seront versés.
- constitution de réserves de contribution de l'employeur, allant de CHF 200 000 (ISS Aviation AG Kloten, exploitation de Zurich, CHF 138 500 et ISS Aviation AG Kloten, exploitation de Genève, CHF 61 500) à CHF 800 000 par an (ISS Aviation AG Kloten, exploitation de Zurich, CHF 550 000 et ISS Aviation AG Kloten, exploitation de Genève, CHF 250 000). Ces réserves doivent couvrir les coûts des risques découlant de l'évolution moins favorable de l'évolution des risques (décès et invalidité) que la moyenne de la PPS.

Les dispositions particulières sont remplies au 31 décembre 2007. A compter du 1^{er} janvier 2008, l'obligation de constitution de réserves de fluctuation des valeurs et de réserves de contribution de l'employeur s'éteint.

Pour l'administration et la gestion des affaires, la fondation a conclu un contrat de prestations avec PFS Pension Fund Services AG. Le 1^{er} janvier 2007, le contrat a été renouvelé pour une durée de trois ans.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon les normes Swiss GAAP FER 26

Pour l'exercice sous revue, les comptes de la fondation sont présentés selon les normes Swiss GAAP FER 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation sont conformes aux normes du Code des obligations et à celles de la LPP. Les comptes annuels se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe et ils donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle. Dans les comptes annuels, les placements sont évalués comme suit:

Catégorie de placement	Méthode d'évaluation
Valeurs nominales	
Liquidités	Valeur vénale
Créances	Valeur nominale
Obligations en CHF	Valeur vénale
Obligations en EUR	Valeur vénale
Obligations en USD (y c. couverture sur devise)	Valeur vénale
Prêts hypothécaires	Valeur nominale
Actions	
Actions Suisse	Valeur vénale
Actions Europe	Valeur vénale
Actions Amérique du Nord	Valeur vénale
Actions Pacifique	Valeur vénale
Action marchés émergents	Valeur vénale
Immobilier Suisse	Valeur vénale
Placements non traditionnels	
Fonds d'arbitrage (y c. couverture sur devise)	Valeur vénale
Matières premières (y c. couverture sur devise)	Valeur vénale

Les actifs libellés en devises sont calculés sur la base du cours en vigueur le jour de référence; pour les frais et les revenus, le cours du jour en question s'applique.

5 Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Prévoyance professionnelle Swissport est une caisse de pension autonome. Elle supporte elle-même tous les risques et n'a pas souscrit de police d'assurance.

5.2 Développement et rémunération des avoirs-épargne

Développement et rémunération des avoirs-épargne	2007 CHF	2006 CHF
Avoirs-épargne le 1.1.	480'907'213	476'536'449
Report de dettes de l'année précédente	0	122'603
Capitaux de prévoyance, assurés actifs	-26'289'094	-10'785'293
Cotisations des salariés	10'164'230	9'434'409
Contributions de l'employeur	14'689'689	14'350'975
Apports uniques et rachats	1'022'607	659'862
Apports de libre passage	8'111'393	5'209'737
Remboursements de versements anticipés LFEPL/divorce	1'316'860	540'784
Constitution de capital pour les versements de prestations de libre passage, selon l'art. 17 LFLP	314	18'421
Prestations de libre passage en cas de sortie	-26'546'898	-15'238'469
Versements anticipés propriété du logement/divorce	-3'111'935	-5'009'986
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-31'935'355	-20'751'025
Rémunération des capitaux de prévoyance, assurés actifs	14'860'875	15'033'454
Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs	469'478'994	480'907'213
Taux d'intérêt pour l'avoir de vieillesse selon la LPP	3,25 %	3,25 %
Taux d'intérêt pour l'avoir de vieillesse surobligatoire	3,25 %	3,25 %

La «constitution de capital pour les versements de prestations de libre passage selon l'art. 17 LFLP» correspond à la somme des prestations de libre passage dues aux assurés sortants qui dépassait le montant calculé selon l'art. 17 LFLP pour le capital-épargne accumulé, intérêts compris.

Conformément à l'art. 7 du règlement des prestations, le Conseil de fondation peut fixer le taux d'intérêt à appliquer aux avoirs de vieillesse des assurés actifs pour l'année écoulée lorsqu'il a pris connaissance des résultats annuels. Les prestations et les versements inférieurs à un an ont été calculés sans intérêt pour l'exercice sous revue. La décision définitive sur la rémunération des avoirs de vieillesse a été prise par le Conseil de fondation lors de sa séance du 22 novembre 2007 et les intérêts ont été crédités avec effet rétroactif aux assurés ayant quitté l'institution ou étant partis à la retraite. Pour l'exercice sous revue, toute l'épargne de vieillesse a été rémunérée au taux de 3,25%.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Somme des avoirs de vieillesse	469'478'994	480'907'213
Dont part selon la LPP:	159'783'846	157'727'740

Les avoirs de vieillesse des cas d'invalidité en suspens sont compris dans ces montants.

5.4 Développement de la réserve mathématique pour les retraités

Développement de la réserve mathématique pour les retraités	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Réserve mathématique le 1.1.	29'207'142	12'309'234
Constitution de capitaux de prévoyance rentiers	20'053'544	16'897'908
Constitution pour cause de retraite, décès et invalidité	31'935'355	20'751'025
Dissolution pour versement de capital en cas de retraite	-10'278'514	-4'313'196
Dissolution pour versement de capital en cas de décès et d'invalidité	-700'602	-275'833
Dissolution consécutive au versement de rentes	-2'360'021	-1'214'725
Capitalisation technique	1'022'250	726'537
Dissolution de capitaux de prévoyance rentiers en cas de retraite	-707'112	-367'307
Constitution de capitaux de prévoyance rentiers en cas de décès	234'320	1'070'261
Constitution de capitaux de prévoyance rentiers en cas d'invalidité	614'623	413'626
Déficit actuariel	293'244	107'519
Total capitaux de prévoyance rentiers	49'260'686	29'207'142

La «constitution pour cause de retraite, décès et invalidité» correspond au capital d'épargne des nouveaux rentiers au moment de leur retraite. Détails sur les formes de prestations choisies au moment de la retraite:

Retraites et formes de retrait des prestations	2007		2006	
	CHF	%	CHF	%
Avoirs de vieillesse au moment de la retraite	31'935'355		20'751'025	
Dont le retrait sous forme de rentes	20'956'239	66 %	16'161'996	78 %
Dont le retrait sous forme de capital	10'979'116	34 %	4'589'029	22 %

Le «déficit actuariel» provient du fait qu'aucun décès n'a été déploré parmi les rentiers durant l'exercice.

Conformément à la décision prise par le Conseil de fondation du 22 novembre 2007, les rentes en cours n'ont pas été adaptées. Ceci s'explique par la capacité de risque, toujours restreinte, ainsi que par la différence entre le taux technique (3,5 % – rémunération des capitaux de couverture des rentes) et le taux d'intérêt pour les avoires de vieillesse des actifs (3,25 %).

Afin de pouvoir décider d'une adaptation des rentes en cours sur une base fondée, le Conseil de fondation a stipulé qu'un bilan de générations devait être établi. Le bilan de générations doit indiquer le montant actuel du transfert des moyens acquis entre les actifs et les rentiers. A cet effet, on applique la différence du taux d'intérêt entre la rémunération du capital de prévoyance des actifs et le taux d'intérêt technique du capital de prévoyance des rentiers, augmentation pour longévité des rentiers incluse, au capital de prévoyance des rentiers, rentes d'invalidité et solde de l'année précédente inclus. D'autres éventuels transferts entre les assurés actifs et les rentiers ne sont pas pris en considération dans ce bilan.

Un solde négatif du bilan de générations représente un transfert de moyens acquis au bénéfice des rentiers et signifie que les rentes en cours ne peuvent pas être adaptées aussi longtemps que ce montant de transfert n'est pas équilibré. Sur la base de calcul des experts de prévoyance, le solde du bilan de générations accuse un déficit de CHF -987 366 au 31 décembre 2007:

Année	Capitaux de prévoyance rentiers CHF au 31.12	Capitaux de prévoyance assurés actifs CHF au 31.12	Bilan de générations CHF	Rémunération assurés actifs	Intérêt technique rentiers plus augmentation de 0,5 %**
2004	5'736'094	454'967'221	-189'865	*0,69 %	4,00 %
2005	12'309'234	476'536'449	-192'233	2,50 %	4,00 %
2006	29'207'142	480'907'213	-226'743	3,25 %	4,00 %
2007	49'260'686	469'478'994	-378'525	3,25 %	4,00 %
TOTAL			-987'366		

* 2,25 % avoir de vieillesse selon la LPP et 0% avoir de vieillesse surobligatoire; part de l'avoir de vieillesse obligatoire par rapport à l'avoir de vieillesse total 30,6%

** voir à ce sujet les provisions pour longévité des rentiers, paragraphe 5.6

A la clôture du bilan, le capital de prévoyance des rentiers comprend les types de rentes suivants:

Capitaux de prévoyance des rentiers	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF	Modification par rapport à l'exercice précédent CHF
Réserve mathématique pour rentes de vieillesse	43'717'532	25'168'822	18'548'710
Réserve mathématique pour rentes de conjoints	3'339'870	2'502'651	837'219
Réserve mathématique pour rentes d'invalidité	1'358'667	787'654	571'013
Réserve mathématique pour rentes pour enfants	844'617	748'015	96'602
Total capitaux de prévoyance rentiers	49'260'686	29'207'142	20'053'544

5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été réalisée le 31 décembre 2006. Dans ce rapport, l'expert confirme ce qui suit:

- la fondation est en mesure de remplir les obligations qu'elle a prises;
- les dispositions réglementaires sur les prestations et le financement sont conformes aux prescriptions légales;
- étant donné que les réserves de fluctuation requises ne sont pas totalement disponibles, la Prévoyance professionnelle Swissport ne dispose que d'une capacité de risques restreinte.

5.6 Bases actuarielles

Les éléments de calcul se basent sur le taux technique CFA 2000, à un taux technique de 3,5%. Les calculs ont été établis conformément aux principes et aux directives 2000 pour les experts en prévoyance de l'Association suisse des actuaires (ASA) et de la Chambre suisse des actuaires-conseils. Les calculs se basent sur la méthode statique.

Composition des provisions techniques	31.12.2007	31.12.2006	Modification par rapport à l'exercice précédent CHF
	CHF	CHF	
Provision pour longévité des rentiers	1'970'427	1'022'250	948'177
Provision pour risques	15'742'607	15'021'660	720'947
Total provisions techniques	17'713'034	16'043'910	1'669'124

Pour couvrir l'augmentation de l'espérance de vie, une «provision pour longévité des rentiers» a été constituée, à raison de 4% (contre 3,5% l'année précédente) sur la réserve mathématique des rentes en cours.

La «provision pour risques» comprend les réserves pour les cas d'invalidité en suspens de même que celles destinées à couvrir les risques décès et invalidité.

La provision pour les cas d'invalidité en suspens se calcule sur la base des cas de maladie dont la durée est supérieure à 60 jours à la date de référence. Au 31 décembre 2007, la décision quant au versement de prestations d'invalidité est en suspens pour 79 assurés (contre 88 l'année précédente).

La provision pour les risques décès et invalidité se fonde sur la théorie de Panjer qui calcule la répartition de tous les risques en partant de l'effectif des assurés actifs. Elle sert à compenser les fluctuations extrêmement négatives des dommages en cas de décès ou d'invalidité. Ce montant est calculé de manière à ce que, pour une probabilité de 99%, cette somme additionnée des primes de risque attendues ne dépasse pas les dommages de l'année à venir.

Pour déterminer cette provision, on fixe une fourchette assortie d'une valeur inférieure et d'un maximum visé. Les réserves sont constituées par les contributions de risque, sachant que les dommages liés au décès et à l'invalidité qui surviennent pendant l'exercice en cours sont directement imputés à ces réserves.

Si la provision minimale n'est pas atteinte en raison de l'évolution des dommages, elle est renflouée en conséquence le jour du bilan et la somme est débitée du résultat d'exploitation. Si la provision de risque maximale est dépassée, l'excédent est crédité au résultat d'exploitation le jour du bilan.

5.7 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	31.12.2007	31.12.2006	Modification par rapport à l'exercice précédent CHF
	CHF	CHF	CHF
Total des actifs en valeur vénale	635'548'514	608'029'147	27'519'367
déduction faite des dettes	-4'497'004	-4'693'412	196'408
déduction faite de la régularisation des passifs	-351'752	-300'400	-51'352
déduction faite de la réserve de contributions, employeur	-1'037'189	-810'833	-226'356
Fortune disponible (fd)	629'662'569	602'224'502	27'438'067
Capitaux de prévoyance assurés actifs	469'478'994	480'907'213	-11'428'219
Capitaux de prévoyance rentiers	49'260'686	29'207'142	20'053'544
Provisions techniques	17'713'034	16'043'910	1'669'124
Capitaux de prévoyance nécessaires (cp)	536'452'714	526'158'265	10'294'449
Excédent de couverture selon l'art. 44, al. 1 OPP 2 (fd /. cp)	93'209'855	76'066'237	17'143'618
Degré de couverture selon l'art. 44, al. 1 OPP 2 (fd x 100 /. cp)	117,4%	114,5%	

Le degré de couverture selon l'art. 44, al. 1, OPP 2 s'élève à 117,4% à la clôture du bilan.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le règlement des placements attribue la responsabilité, les compétences et les fonctions de contrôle au Conseil de fondation et à la commission de placement.

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation détermine la stratégie de placement et choisit les instituts de gestion du patrimoine chargés de la mettre en oeuvre. Il confie la surveillance permanente des placements à une commission de placement paritaire, composée de deux membres.

Commission de placement

La commission de placement est responsable de la concrétisation et du contrôle de la stratégie ainsi que de la pondération des catégories de placement dans la bande de fluctuation impartie; de plus, elle contrôle le travail de la gérance et du gestionnaire de portefeuilles. En règle générale, la commission de placement se réunit une fois par mois.

En principe, la gestion de la fortune se fait via des mandats externes à des sociétés de gestion du patrimoine ou fonds institutionnels. Les placements immobiliers sont des investissements indirects qui passent par une fondation de placement. Les prêts hypothécaires sont gérés par PFS Pension Fund Services AG. Les placements en titres sont, en règle générale, des placements indexés.

Au cours de l'année 2007, la solution de placements indexés pour les actions et les obligations via PFS Institutional Funds avec différents gestionnaires de patrimoine a été remplacée par une solution assortie de produits de placement indirects de State Street Global Advisors. La nouvelle solution a été évaluée à l'aide d'un vaste processus de recherche avec la participation de tous les investisseurs dans les trackers sur indice de PFS Institutional Funds et présente de nets avantages tant au plan financier que qualitatif par rapport à la précédente solution.

La réallocation dans la nouvelle solution a été réalisée au moyen de restitutions de parts contre des espèces et de la souscription de nouvelles parts ou par le transfert des valeurs réelles. Les trackers sur indice de PFS Institutional Funds ont été liquidés lors du transfert.

Au cours de l'exercice, des investissements en obligations en USD (y c. la couverture sur devise) et dans les matières premières ont été effectués suivant la nouvelle stratégie de placement. Pour les obligations en USD, c'est le support indexé de State Street Global Advisors qui a été retenu (comme pour les autres placements indexés). En revanche, les placements dans les matières premières ont été opérés dans deux produits de Morgan Stanley (Notes linked to Basket of Commodity Indices).

Catégorie	Mandataire de la gestion de la fortune	Gestionnaire du portefeuille
Obligations en CHF	JB/SSgA Swiss Bond - C2	State Street Global Advis.
	Pictet (CH) LPP-short-mid term Bonds CHF	Pictet & Cie.
Obligations en EUR	SSgA EMU Government Bond (EGBI) IF	State Street Global Advis.
Obligations en USD	State Street US Government Bond Index Fund	State Street Global Advis.
Prêts hypothécaires	Hypothèques aux assurés	PFS Pension Fund Services AG
Actions Suisse	SSgA Switzerland MSCI CTF	State Street Global Advis.
Actions Europe	SSgA MSCI Europe Index SL CTF	State Street Global Advis.
Actions Amérique du Nord	SSgA Canada MSCI CTF SSgA U.S. MSCI CTF	State Street Global Advis.
Actions Pacifique	SSgA Australia MSCI CTF, SSgA Hong Kong MSCI CTF SSg A Japan MSCI CTF SSgA New Zealand MSCI CTF SSgA Singapore MSCI CTF	State Street Global Advis.
Actions marchés émergents	State Street Daily Active Emerging Markets CTF	State Street Global Advis.
	Sarapro Inst. Fund Emerging Markets	Bank Sarasin & Cie.
Immobilier	Fondation de placements immobiliers Turidomus	Pensimo Management
Fonds d'arbitrage (Hedge funds)	PFS Alternative Defensive Strategy Fund	Unigestion Fund Manage.
	Mesirow Absolute Return Fund	Mesirow Financial
Matières premières (Commodities)	Notes linked to Basket of Commodity Indices de Morgan Stanley	Morgan Stanley

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP 2)

Se fondant sur le règlement des placements actuellement en vigueur, la Prévoyance professionnelle Swissport poursuit une stratégie de placement (SAA) qui, pour les points suivants, peut mener ou a mené, pendant l'exercice sous revue, à une extension des règles de placement définies dans OPP 2:

Catégorie de placement	Part SAA	Part le 31.12.2007	Limite OPP 2	Article OPP 2
Placements alternatifs	10 %	10,3 %	0 %	53
Fonds d'arbitrage (y c. opérations à terme sur devises)	6 %	5,6 %	0 %	53
Matières premières (y c. opérations à terme sur devises)	4 %	4,7 %	0 %	53

Catégorie de placement	Part SAA	Part brute le 31.12.2007	Part nette le 31.12.2007	Limite OPP 2	OPP 2 Article
Créances en devises et actions étranger	54 %	51,6 %	34,2 %	30 %	55 e
Créances en devises	30 %	30,2 %		20 %	54 f
Actions étranger	24 %	21,4 %		25 %	54 g

Le risque de change est partiellement éliminé en introduisant des règles de garantie pour les affaires conclues en monnaie étrangère. Le quota général susmentionné, portant sur les créances en devises et en actions étrangères à la clôture du bilan, est indiqué à sa valeur brute (avant la couverture sur devise) et nette (part d'exposition aux risques de change après la couverture sur devise). Pour estimer l'écart par rapport aux dispositions de l'OPP 2, les valeurs nettes sont analysées.

L'utilisation de l'extension est expliquée et motivée dans un rapport séparé. La preuve patente est apportée que les dispositions de l'art. 50 OPP 2 sont respectées.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Les réserves de fluctuation de valeurs servent à compenser l'impact des variations des cours de change sur les placements. Elles doivent éviter que la volatilité du marché ne provoque un découvert.

Sur la base de valeurs de référence historiques (benchmarks) et de revenus prévisionnels actuels pour les différentes catégories d'actifs, les rendements escomptés et les risques à prévoir sont déterminés chaque année à l'aune de la stratégie de placement en vigueur. Pour les réserves de fluctuation nécessaires, il faut donc compter avec 2 % de «value at risk» pour trois ans. Le calcul doit également tenir compte de la structure et de l'évolution du capital de prévoyance ainsi que des provisions techniques nécessaires. Le calcul de cette réserve se fonde sur le principe de la permanence et il est actualisé chaque année.

La stratégie de placement de la fondation a les caractéristiques suivantes:

Caractéristiques de la stratégie de placement	2007	2006
Revenu escompté	4,9 %	4,4 %
Risque historique (base: 60 derniers mois)	5,0 %	5,4 %
Réserve de fluctuation nécessaire, en % des capitaux de prévoyance totaux et des provisions techniques	17,9 %	17,9 %

Le calcul des réserves de fluctuation nécessaires comprend l'intérêt de 3,5 % (2,5 % l'année précédente) sur les avoirs de vieillesse des actifs et 3,5 % sur les capitaux nécessaires pour couvrir les rentes. Il se fonde sur les rendements escomptés après déduction d'un coût estimé à 0,7 % pour la gestion de fortune.

Réserves de fluctuation nécessaires	2007	2006	Modification par rapport à l'exercice précédent CHF
	CHF	CHF	
Réserves de fluctuation le 1.1.	76'066'237	55'420'328	20'645'909
Constitution de réserves de fluctuation à partir des versements	100'000	40'000	60'000
Constitution de réserves de fluctuation/rachat des assurés d'Easy Jet	0	7'859	-7'859
Constitution de réserves de fluctuation ISS Aviation AG, Kloten	293'889	261'066	32'823
Imputation au compte d'exploitation	16'749'729	20'336'984	-3'587'255
Réserves de fluctuation de valeurs selon le bilan au 31.12	93'209'855	76'066'237	17'143'618
Réserves de fluctuation nécessaires	96'025'036	94'182'329	1'842'707
Réserves de fluctuation de valeurs manquantes	-2'815'181	-18'116'092	15'300'911

Le poste «Constitution de réserves de fluctuation à partir des versements» correspond à l'apport de Swissport International SA, à savoir un retour de courtage obtenu du courtier d'assurances. Selon le courrier du 1^{er} mars 2005 de Swissport International SA, ce versement est affecté à la réserve de fluctuation de valeurs de la PPS.

6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placement	31.12.2007 CHF	% de la fortune	SAA	Marge de fluctuation	31.12.2006 CHF	% de la fortune
Valeurs nominales	267'555'088	42,5%	41%	34 – 49%	244'528'585	40,5%
Liquidités	17'771'811	2,8%	2%	1 – 4%	18'282'950	3,0%
Créances	5'175'356	0,8%			4'674'223	0,8%
Obligations en CHF	92'429'595	14,7%	15%	13 – 17%	98'977'337	16,4%
Obligations en EUR	91'688'929	14,6%	15%	13 – 17%	97'497'238	16,2%
Obligation en USD (y c. couverture sur devise)	33'437'928	5,3%	5%	4 – 6%	0	0,0%
Prêts hypothécaires	27'051'470	4,3%	4%	3 – 5%	25'096'836	4,2%
Actions	172'582'785	27,4%	30%	25 – 35%	206'772'114	34,3%
Actions Suisse	38'011'525	6,0%	6%	4 – 8%	47'243'216	7,8%
Actions Europe	46'365'266	7,4%	8%	6 – 10%	49'544'202	8,2%
Actions Amérique du Nord	35'048'412	5,6%	7%	5 – 9%	51'131'800	8,5%
Actions Pacifique	31'106'759	4,9%	6%	5 – 7%	36'646'100	6,1%
Actions marchés émergents	22'050'824	3,5%	3%	2 – 4%	22'206'796	3,7%
Immobilier	124'877'321	19,8%	19%	17 – 24%	117'785'245	19,5%
Immobilier Suisse	124'877'321	19,8%	19%	17 – 21%	117'785'245	19,5%
Immobilier étranger	0	0,0%	0%	0 – 3%	0	0,0%
Placements non traditionnels	64'981'827	10,3%	10%	8 – 12%	34'109'272	5,7%
Fonds d'arbitrage (y c. couverture sur devise)	35'057'478	5,6%	6%	5 – 7%	34'109'272	5,7%
Matières premières (y c. couverture sur devise)	29'924'349	4,7%	4%	3 – 5%	0	0,0%
Actionariat privé	0	0,0%	0%	0 – 4%	0	0,0%
Total des placements de la fortune	629'997'022	100%	100%		603'195'217	100,0%

* SAA = Strategic Asset Allocation (stratégie de placement)

A la clôture du bilan, la marge de fluctuation a été légèrement dépassée pour les actions Pacifique.

Les hypothèques sont des prêts hypothécaires à des assurés de la fondation. Celle-ci leur accorde ces prêts hypothécaires de premier rang pour l'acquisition de leur résidence permanente, maison ou appartement, ainsi que pour des résidences secondaires à usage propre situées en Suisse. Le prêt est limité à 80% de la valeur vénale (65% pour les résidences secondaires), soit à CHF 750 000. Le prêt hypothécaire ne peut porter sur plus de 60% de la valeur vénale à l'âge de la retraite.

Les assurés qui quittent la fondation ou partent à la retraite en retirant l'intégralité de leur capital peuvent conserver leur hypothèque aux mêmes conditions. Si l'objet d'un prêt sur gage change de propriétaire, le prêt doit être remboursé à la date de la vente.

La fondation accorde les hypothèques variables et à taux fixe sur trois ou cinq ans. Le taux d'intérêt pour les hypothèques variables est fixé par le Conseil de fondation sur la base des conditions du marché. Il s'élevait à 2,75% durant l'exercice couvert par le présent rapport. Le taux d'intérêt des hypothèques à taux fixe est déterminé journalièrement sur la base du taux du LIBOR à trois et cinq ans, majoré de 1%.

Voici le portefeuille des hypothèques pendant l'exercice sous revue:

Evolution du portefeuille des hypothèques	Nombre 2007	CHF 2007	Nombre 2006	CHF 2006
Etat le 1.1.	75	25'096'835	75	25'158'835
Augmentation	6	2'463'000	6	2'250'000
Diminution des résiliations	-2	-600'000	-6	-1'795'000
Augmentations		208'635		-
Amortissements		-117'000		-517'000
Etat le 31.12.	79	27'051'470	75	25'096'835
Dont hypothèques à taux fixe	14	6'021'000	14	6'021'000

Nombre de prêts hypothécaires	2007	2006
Actifs	70	69
Rentiers	6	4
Tiers	2	2
Etat le 31.12.	* 78	75
Prêt moyen	59,1%	60,5%

* = un preneur de crédit hypothécaire a deux tranches

Par tiers, on entend les anciens assurés qui, au moment de quitter la fondation ou de partir en retraite en retirant l'intégralité de leur capital, ont conservé leurs hypothèques auprès de la fondation en se conformant aux directives sur les hypothèques.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours

Pendant l'exercice sous revue, la fondation a procédé à des opérations de change à terme pour assurer la couverture sur devise des investissements en obligations en USD, en fonds d'arbitrage et en matières premières. A la clôture du bilan, les transactions sur devises suivantes sont encore ouvertes:

Opérations à terme sur devises pour les investissements en obligations en USD	Devise	Valeur locale	Cours à terme initial Valeur CHF	Cours à terme actuel Valeur CHF	Résultat le 31.12.2007 CHF
Vente au 06.03.2008	USD	24'700'000	1.1958	1.128114	
			29'536'260	27'864'409	1'671'851
Vente au 04.12.2008	USD	1'900'000	1.1389	1.118326	
			2'163'910	2'124'820	39'090
Total des opérations à terme sur devises pour les investissements en obligations en USD ouvertes au 31.12.07			31'700'170	29'989'229	1'710'941

Opérations à terme sur devises pour les investissements en fonds d'arbitrage en USD	Devise	Valeur locale	Cours à terme initial	Cours à terme actuel	Résultat le 31.12.2007
			Valeur CHF	Valeur CHF	CHF
Vente au 06.03.2008	USD	10'400'000	1.1924	1.128114	
			12'400'960	11'732'383	668'577
Vente au 06.03.2008	USD	170'000	1.1855	1.128114	
			201'535	191'779	9'756
Vente au 04.12.2008	USD	3'500'000	1.1470	1.118326	
			4'014'500	3'914'142	100'358
Total des opérations à terme sur devises pour les investissements en fonds d'arbitrage en USD ouvertes au 31.12.07					
			16'616'995	15'838'304	778'691

Opérations à terme sur devises pour les investissements en matières premières en USD	Devise	Valeur locale	Cours à terme initial	Cours à terme actuel	Résultat le 31.12.2007
			Valeur CHF	Valeur CHF	CHF
Vente au 06.03.2008	USD	9'500'000	1.18975	1.128114	
			11'302'625	10'717'080	585'545
Vente au 06.03.2008	USD	9'500'000	1.193075	1.128114	
			11'334'213	10'717'081	617'132
Vente au 04.12.2008	USD	2'100'000	1.15415	1.118326	
			2'423'715	2'348'485	75'230
Vente au 04.12.2008	USD	2'000'000	1.10400	1.118326	
			2'208'000	2'236'653	-28'653
Total des opérations à terme sur devises pour les investissements en matières premières en USD ouvertes au 31.12.07					
			27'268'553	26'019'299	1'249'254

Les opérations susmentionnées sont couvertes par des placements en obligations en USD, en Commodities Notes en USD et en fonds d'arbitrage (parts du PFS Alternative Defensive Strategy Fund) et ont été conclues par l'intermédiaire de Credit Suisse (contrepartie). Pour le fonds d'arbitrage Mesirov Absolute Return Fund, la couverture sur devise est déjà comprise dans le produit.

6.6 Explication du résultat net des placements

Les résultats des placements sont détaillés dans le compte d'exploitation. Des précisions supplémentaires sont apportées ci-après.

6.6.1 Détail sur le revenu immobilier

Revenu immobilier	Revenus CHF 2007	Fortune en CHF au 31.12.07	Revenus CHF 2006	Fortune en CHF au 31.12.06
Immobilier Fondation de placements immobiliers Turidomus	6'858'761	124'877'321	5'096'345	117'785'245
Groupe de placement Casareal	3'229'940	66'058'112	3'714'657	65'793'194
Versement	2'965'022		2'900'565	
Ecart par rapport à la valeur d'inventaire	264'918		814'092	
Groupe de placement Proreal	3'628'821	58'819'209	1'381'688	51'992'052
Versement	2'439'720		1'933'365	
Ecart par rapport à la valeur d'inventaire	1'189'101		-551'677	

Les placements immobiliers sont des investissements indirects effectués par la Fondation de placements immobiliers Turidomus. Ces placements se divisent en prétentions envers le groupe de placements Casareal (immobilier résidentiel) et en prétentions envers le groupe de placements Proreal (immobilier commercial). Le revenu correspond à la distribution des bénéfices pour l'exercice sous revue plus/moins la correction sur la valeur d'inventaire évaluée pour les prétentions.

Selon l'information fournie par la Fondation de placements immobiliers Tudorimus (proposition à l'assemblée des investisseurs), le montant total de la distribution est prévu à CHF 46 la part pour le groupe de placement Casareal et à CHF 40 pour le groupe de placement Proreal en 2007. Pour l'exercice sous revue, le versement devrait s'effectuer au 31 mai 2008.

6.6.2 Détail sur le revenu des fonds d'arbitrage

Revenu des fonds	Revenus CHF 2007	Fortune en CHF au 31.12.07	Revenus CHF 2006	Fortune en CHF au 31.12.06
Total fonds d'arbitrage				
(y c. couverture sur devise)	1'307'206	35'057'478	1'031'582	34'109'273
Mesirow Absolute Return Fund	875'049	16'755'452	821'398	15'880'404
PFS Alternative				
Defensive Strategy	432'157	18'302'026	210'184	18'228'869
Différence sur la valeur vénale	-295'374	17'523'336	-248'089	17'818'709
Couverture sur devise réalisée	-51'160		48'113	
Couverture sur devise non réalisée	778'691	778'691	410'160	410'160

Les placements dans le PFS Alternative Defensive Strategy Fund sont effectués en USD. Pour écarter le risque de change, la fondation a pratiqué des opérations à terme sur devises durant l'exercice sous revue pour couvrir le USD. Pour le fond d'arbitrage Mesirow Absolute Return Fund, la couverture sur devise est déjà comprise dans le produit.

6.6.3 Performance du patrimoine total

Selon les rapports sur les investissements de Credit Suisse, la performance est répartie ainsi sur les différentes catégories de placement:

Performance des catégories de placement	2007	2006
Liquidités	2,2 %	1,5 %
Obligations en CHF	0,0 %	0,2 %
Obligations en EUR	4,4 %	2,8 %
Obligations en USD (y c. couverture sur devise)	5,6 %	0,0 %
Prêts hypothécaires	3,0 %	2,8 %
Immobilier	5,7 %	4,7 %
Actions Suisse	1,7 %	17,8 %
Actions Europe	6,2 %	24,5 %
Actions Amérique du Nord	-0,1 %	6,9 %
Actions Pacifique	-2,6 %	4,0 %
Actions marchés émergents	26,9 %	26,7 %
Fonds d'arbitrage (y c. couverture sur devise)	3,9 %	3,6 %
Matières premières (y c. couverture sur devise)	22,2 %	0,0 %
Performance globale	5,4 %	7,0 %

La performance a été calculée par le dépositaire général selon la méthode «Time weighted Return» (TWR) et exprimée en valeurs nettes (après déduction des coûts pour les placements indirects).

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Bilan

Actifs

7.1.1 Créances envers l'employeur

Les «créances envers l'employeur» comprennent ses contributions pour les mois respectivement de novembre et décembre 2007, qui ont été versées en janvier 2008.

7.1.2 Créances

Créances	31.12.2007	31.12.2006
	CHF	CHF
Avoir impôt anticipé remboursable	1'860'822	1'375'639
Intérêts encore dus sur les prêts hypothécaires	45'582	33'261
Total des créances	1'906'404	1'408'899

Les créances comprennent l'avoir impôt anticipé remboursable et les intérêts encore dus sur les prêts hypothécaires. Selon notre expérience, l'avoir impôt anticipé remboursable sera versé au cours du 1^{er} semestre 2008. Les intérêts encore dus sur les prêts hypothécaires ont été versés en janvier 2008.

7.1.3 Compte de régularisation actif

Le «compte de régularisation actif» comprend essentiellement le versement encore dû par la Fondation de placements immobiliers Turidomus (placements immobiliers) pour l'exercice sous revue.

Passifs

7.1.4 Autres dettes

Le montant comprend diverses factures (surtout des droits de timbre encore dus) pour l'exercice sous revue.

7.1.5 Compte de régularisation passif

Le «compte de régularisation passif» comprend la contribution au fonds de garantie non encore versée, les frais de gestion de fortune pas encore imputés ainsi que des provisions pour les coûts de la révision et du rapport d'expert pour l'exercice sous revue.

7.1.6 Réserve de contribution des employeurs ISS Aviation AG, Kloten

Evolution de la réserve de contributions, ISS	ISS Aviation AG exploitation Zurich 2007 CHF	ISS Aviation AG exploitation Genève 2007 CHF	ISS Aviation AG exploitation Zurich 2006 CHF	ISS Aviation AG exploitation Genève 2006 CHF
Etat au 1.1.	610'130	200'702	456'781	134'820
Contributions employeur	138'504	61'500	138'504	61'500
Intérêts	19'829	6'524	14'845	4'382
Réserve de contributions, ISS au 31.12.	768'463	268'726	610'130	200'702

Le 22 novembre 2007, le Conseil de fondation a décidé d'appliquer un taux de 3,25% (3,25% l'année précédente) pour les réserves de contributions de l'employeur.

7.1.7 Réserve de fluctuation, ISS Aviation AG Kloten

Evolution de la réserve de fluctuation ISS	ISS Aviation AG exploitation Zurich 2007 CHF	ISS Aviation AG exploitation Genève 2007 CHF	ISS Aviation AG exploitation Zurich 2006 CHF	ISS Aviation AG exploitation Genève 2006 CHF
Etat au 1.1.	800'760	404'488	630'379	313'803
Cotisations employés et contributions employeur	171'618	83'100	149'894	80'486
Intérêts	26'025	13'146	20'487	10'199
Réserve de fluctuations ISS au 31.12.	998'403	500'734	800'760	404'488

Le 22 novembre 2007, le Conseil de fondation a décidé d'appliquer un taux de 3,25% (3,25% l'année précédente) pour les réserves de fluctuation de valeurs.

7.2 Compte d'exploitation

7.2.1 Apports uniques et rachats

Apports uniques et rachats	2007 CHF	2006 CHF	Modification par rapport à l'exercice précédent CHF
Versements volontaires employés	629'150	659'862	-30'712
Versements par l'employeur	393'457	0	393'457
Total apports uniques et rachats	1'022'607	659'862	362'745

Les «Versements par l'employeur» sont des indemnités de départ directement versées à la Prévoyance professionnelle Swissport.

7.2.2 Versements de retraits anticipés pour la propriété du logement (LFEPL)/divorces

Versements retraits anticipés LFEPL/divorces	2007	2006	Modification par rapport à l'exercice précédent
	CHF	CHF	
Prestations perçues suite à des divorces	925'950	430'784	495'166
Remboursements volontaires de retraits anticipés LFEPL	390'910	110'000	280'910
Total versements retraits anticipés LFEPL logement/ divorces	1'316'860	540'784	776'076

Au total, pour 8 assurés (année précédente: 5), une partie de l'avoir de vieillesse de leur conjoint divorcé a été versée sur leurs comptes individuels de prévoyance. Par ailleurs, 6 personnes (année précédente: 3) ont effectué des remboursements volontaires de retraits anticipés LFEPL.

7.2.3 Rentes pour enfants

Rentes pour enfants	2007	2006	Modification par rapport à l'exercice précédent
	CHF	CHF	
Rentes pour enfant de retraité	27'450	25'659	1'791
Rentes d'orphelin	53'524	28'091	25'433
Rentes pour enfant d'invalidé	9'008	1'196	7'812
Total rentes pour enfants	89'982	54'946	35'036

7.2.4 Retraits anticipés LFEPL et versements à la suite de divorces

Retraits anticipés LFEPL et à la suite de divorces	2007	2006	Modification par rapport à l'exercice précédent
	CHF	CHF	
Retraits anticipés pour la propriété du logement	2'585'132	3'917'400	-1'332'268
Transfert d'avoires vieillesse aux conjoints divorcés	526'803	1'092'586	-565'783
Total des retraits anticipés LFEPL et versements à la suite de divorces	3'111'935	5'009'986	-1'898'051

En tout, 34 personnes (année précédente: 45) ont fait usage de la possibilité d'un retrait anticipé LFEPL. La moyenne des retraits anticipés LFEPL a été de CHF 76 033 (année précédente: CHF 87 053).

Au total, pour 8 assurés (année précédente: 13), une partie de l'avoir de vieillesse a été versée à l'institution de prévoyance du conjoint divorcé.

7.2.5 Charges d'assurances

Il s'agit du montant de la contribution sans subside au fonds de garantie pour l'année 2007.

7.2.6 Frais de gestion des placements

Frais de gestion des placements	2007	2006	Modification par rapport à l'exercice précédent
	CHF	CHF	
Frais pour le dépositaire général	71'016	150'779	-79'763
Coûts des conseillers en placement	46'979	31'827	15'152
Commissions de gestion / frais bancaires pour placements indirects	912'968	262'920	650'048
Droits de timbre	216'947	0	216'947
Commissions de gestion hypothèques	27'882	5'451	22'431
Total des frais de gestion des placements	1'275'792	450'977	824'815

L'augmentation notable des frais de gestion des placements est due pour l'essentiel au coût des droits de timbre ou au droit de timbre fédéral ainsi qu'aux frais uniques en relation avec la réallocation des placements indexés en actions et en obligations dans les supports de placement indirects de State Street Global Advisors.

Sinon, la gestion du patrimoine n'a pas occasionné d'autres coûts directs. Pour les placements indirects, les frais de gestion de la fortune sont généralement déduits de la valeur d'inventaire.

Pour la gestion des hypothèques des assurés, la fondation a conclu au 1^{er} janvier 2007 un contrat de prestations avec PFS Pension Fund Services AG durant l'exercice. La prestation est jusqu'à cette conclusion comptabilisée sous les frais d'administration ordinaires selon 7.2.7.

7.2.7 Frais d'administration

Frais d'administration	2007	2006	Modification par rapport à l'exercice précédent
	CHF	CHF	
Frais de révision	44'728	56'994	-12'266
Honoraires d'experts	59'264	38'584	20'680
Indemnisation, frais et formation du conseil de fondation	32'674	18'349	14'325
Frais de gestion PFS AG	899'042	1'028'118	-129'076
Traductions / frais d'impression	19'299	20'480	-1'181
Séminaires retraités	7'500	8'500	-1'000
Autres frais d'administration	3'749	5'199	-1'450
Total frais d'administration	1'066'256	1'176'224	-109'968

La réduction des frais de gestion PFS AG s'explique par le nouveau contrat de prestations qui a pu être conclu avec un taux plus faible par assuré suite à la progression du nombre d'assurés.

Sur la base de 3524 assurés actifs et rentiers (sans les rentes pour enfants) au 1^{er} janvier 2007, les frais d'administration s'élèvent à CHF 303 (année précédente: CHF 344) par assuré.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Il n'y a aucune demande de la part de l'autorité de surveillance.

9 Autres informations relatives à la situation financière

Il n'y a aucune information qui doive être prise en considération.

9.1 Mise en gage d'actifs

Afin de réaliser la marge de couverture des opérations à terme sur devises conclues auprès de Credit Suisse, un contrat de crédit-cadre d'un montant de CHF 5 000 000 a été conclu. Afin de garantir la limite-cadre, toutes les valeurs patrimoniales conservées par Credit Suisse ont été mises en gage.

10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Il n'y a aucun événement qui doive être pris en considération.

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels présentés aux pages 8 à 37 (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de Prévoyance professionnelle Swissport pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007 .

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes présentés.

KPMG SA

Kurt Gysin

Martin Bieri

Zurich, le 28 avril 2008

